



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 31 juillet 2020 à 20 heures 30 minutes  
à la salle des fêtes

**Présents :**

M. BARAT Raynald, Mme BLAISE KILIC Mélanie, Mme BRULE Anne-Laure, M. DEMOUGIN Laurent, M. DENIAU Laurent, M. ROCHAS LIONEL, Mme SAUVAGE Catherine

**Procuration(s) :**

M. HENRION Christophe donne pouvoir à M. DENIAU Laurent, M. SAUVAGE Patrick donne pouvoir à Mme SAUVAGE Catherine

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme EMOND Catherine, M. HENRION Christophe, M. SAUVAGE Patrick, Mme TONNETTE Pascale

**Secrétaire de séance :** Mme BRULE Anne-Laure

**Président de séance :** Mme SAUVAGE Catherine

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

**1 - Marché cimetière : choix des entreprises**

Madame le Maire explique qu'un marché pour la réalisation des travaux d'extension du cimetière a été lancé mi juin. Il comporte trois lots : Gros oeuvre - VRD, Serrurerie et Plantation.

L'architecte en charge de la maîtrise d'oeuvre a analysé les offres pour chacun des lots.

Lot	Nombre de réponse	Entreprise	Montant HT en euros
1 - Gros oeuvre - VRD	3	ADAMI CONSTRUCTION	54 363,00
		RESEAUX SOUTERRAINS ET TRAVAUX PUBLICS	38 503,65
		EUROVIA ALSACE LORRAINE	57 805,61
2 - Serrurerie	1	A2FI	22 692,00
3 - Plantation	3	PAYSAGES PEPINIÈRES J P HURSTEL SA	3 701,40
		ALBERT KEIP "PARCS ET JARDINS"	5 142,00

Dans son rapport d'analyse des offres, l'architecte propose de retenir les entreprises mieux disantes, soit :

- Lot 1 : Gros oeuvre / VRD : ADAMI CONSTRUCTION pour 54 363,00 euros HT
- Lot 2 : Serrurerie : A2FI pour 22 692,00 euros HT
- Lot 3 : Plantation : Paysages pépinières JP HURSTEL SA pour 3 701,40 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- RETENIR les entreprises les mieux disantes suivantes :
  - Lot 1 : Gros oeuvre / VRD : ADAMI CONSTRUCTION pour 54 363,00 euros HT
  - Lot 2 : Serrurerie : A2FI pour 22 692,00 euros HT
  - Lot 3 : Plantation : Paysages pépinières JP HURSTEL SA pour 3 701,40 euros HT
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Arrivée de Mme Catherine EMOND

## 2 - Questions diverses

- Circulation chemin du Chauffour : un riverain a demandé la possibilité de reculer le sens interdit pour pouvoir accéder à son habitation directement par la RD611. Cette proposition est refusée.
- Enlèvement du tas de bois près du stade de foot : la CC2T procédera à l'enlèvement et facturera la prestation à la commune.

Fait à JAILLON  
Le Maire,  
Catherine SAUVAGE

